Chapitre 4
Section
4.04

Ministère de l'Éducation

# Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Suivi des vérifications de l'optimisation des ressources, section 3.04 du *Rapport annuel 2009* 

# **Contexte**

Le gouvernement de l'Ontario a constitué l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en société d'État en 1996, avec le mandat d'élaborer des tests provinciaux pour évaluer le rendement des élèves. Ces résultats d'évaluation visent à fournir des données fiables et objectives au ministère de l'Éducation (le Ministère) et aux 72 conseils scolaires de la province pour leur permettre de planifier des façons d'améliorer l'apprentissage des élèves.

Chaque année, l'OQRE évalue les élèves de toutes les écoles publiques de l'Ontario qui sont en 3°, 6°, 9° et 10° années. Les élèves de 3° et 6° années passent des tests de lecture, d'écriture et de mathématiques, tandis que ceux de 9° année sont évalués seulement en mathématiques. Pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, tous les élèves, y compris ceux qui fréquentent des écoles privées, doivent passer le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL), normalement en 10° année. Les dépenses de l'OQRE, qui s'élevaient à 33 millions de dollars en 2010-2011 (31,7 millions de

dollars en 2008-2009), sont entièrement financées par le Ministère.

Dans notre Rapport annuel 2009, nous avons constaté que l'OQRE avait mis en place des méthodes et des mécanismes de contrôle adéquats pour s'assurer que ses tests tiennent bien compte des objectifs du curriculum du Ministère. Nous avons également observé que l'OQRE, pour s'assurer que le niveau de difficulté des tests est comparable d'une année à l'autre, impose des critères rigoureux d'élaboration et de mise à l'essai sur le terrain des questions et examine soigneusement le contenu des tests. Les intervenants, dont les membres de la direction et du personnel enseignant des écoles, convenaient du fait que les tests donnaient une image généralement fidèle du rendement des élèves par rapport aux attentes du curriculum. Nous avons toutefois relevé certains domaines où des améliorations pourraient être apportées :

 L'OQRE a engagé un entrepreneur externe pour visiter les écoles sélectionnées en vue d'examiner la préparation des tests préliminaires, d'assurer la sécurité des cahiers d'examen, d'observer l'administration des tests et de procéder à d'autres contrôles d'assurance

- de la qualité. De façon générale, l'entrepreneur externe a signalé un degré élevé de conformité aux procédures administratives de l'OQRE, mais un processus amélioré de sélection des écoles était nécessaire afin de réduire le risque de tricherie par les élèves et de non-conformité aux procédures administratives. Par exemple, 10 des 72 conseils scolaires de la province n'avaient pas reçu la visite de l'entrepreneur externe au cours des cinq dernières années au sujet du Test provincial de compétences linguistiques alors que certaines écoles privées où aussi peu que cinq élèves passent le test avaient été visitées.
- L'OQRE doit s'assurer que les évaluateurs qu'il engage et forme, dont le nombre peut atteindre 1 700, font preuve d'uniformité lorsqu'ils notent les copies d'examen. Pour ce faire, il glisse parmi les examens réguliers des « examens-contrôles » (des examens déjà notés par un groupe d'experts). L'OQRE surveille les notes attribuées à ces examens-contrôles par les évaluateurs afin de déterminer s'il y a lieu de refaire la formation. L'OQRE vise à ce que l'écart entre la note accordée par un évaluateur et la note accordée par le groupe d'experts ne dépasse pas un niveau de notation dans 95 % des examens-contrôles, et cet objectif a été atteint systématiquement. Toutefois, si l'on examine les tests question par question, on constate que, dans bien des cas, l'OQRE n'a pas atteint l'objectif visé, c'està-dire que la même note soit accordée par l'évaluateur et le groupe d'experts dans 70 % des questions.
- L'OQRE examine les résultats de manière informelle à l'échelle des écoles et des conseils scolaires. Une analyse et un suivi formels pourraient toutefois s'avérer nécessaires pour faire une utilisation plus efficace du processus afin d'évaluer la fiabilité des résultats. Par exemple, nous avons remarqué que, dans certaines écoles, les résultats de l'OQRE pouvaient varier dans une proportion allant

- jusqu'à 50 % d'une année à l'autre, mais que l'Office ne faisait pas un suivi systématique de ces cas afin de savoir pourquoi.
- Chaque année, l'OQRE présente un rapport sur les résultats des tests des élèves et sur les réponses aux questionnaires remis aux élèves, aux enseignants et aux directeurs d'école concernant ses activités. Les membres du personnel des écoles que nous avons interrogés ont mentionné que les questionnaires ne permettaient pas de fournir suffisamment de commentaires sur les façons d'améliorer le processus d'évaluation. Ils estiment également que l'OQRE devrait jouer un rôle plus important dans l'explication de ce processus aux parents et aux autres intervenants.

## COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Le Comité permanent des comptes publics a tenu une audience sur cette vérification en mars 2010. En novembre 2010, pour donner suite à cette audience, le Comité a déposé un rapport à l'Assemblée législative. Ce rapport formulait neuf recommandations et demandait que le ministère de l'Éducation, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario fassent rapport au Comité sur les points suivants :

- Si le Ministère et l'OQRE ont envisagé d'autres options en ce qui concerne le fait que des élèves soient exemptés des tests de l'OQRE pour des motifs valables par la direction des écoles et que l'on évalue ensuite ces élèves comme s'ils n'avaient pas atteint la norme provinciale, en particulier pour les écoles où le nombre d'élèves exemptés est disproportionnellement élevé;
- Le nombre d'élèves exemptés au cours des cinq dernières années, accompagné d'une explication des tendances constatées, le cas échéant, au cours de cette période;

- Un sommaire des constatations et conclusions principales des enquêtes en ce qui concerne les irrégularités et la tricherie dans les tests de l'OQRE de l'an dernier (confirmées dans la presse) incluant une description des changements de politique ou de procédure que l'OQRE compte mettre en oeuvre pour décourager ou combattre de telles irrégularités à l'avenir;
- Les sanctions, le cas échéant, que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario recommande d'appliquer au personnel enseignant qui enfreint les règles d'administration des tests de l'OQRE;
- Si l'OQRE a adopté un processus formel pour enquêter et pour documenter les mesures prises quand ses responsables prennent connaissance de variations inhabituelles dans les résultats des tests, et s'il envisage d'ajouter une section au rapport standard des écoles qu'il produit à l'intention de chaque école élémentaire et secondaire de l'Ontario;
- Les conclusions que le Ministère et l'OQRE ont tirées des résultats publiés des questions de sondage de l'OQRE qui demandaient aux enseignants et aux élèves de 9e année si l'utilisation des notes d'évaluation de l'OQRE dans la note finale influe sur le rendement de l'élève au test, et si le Ministère a envisagé de fixer un pourcentage minimum (en plus du maximum de 30 %) du test de mathématiques de 9e année pouvant compter dans la note finale de l'élève;
- Les points de vue du Ministère et de l'OQRE sur la meilleure façon d'expliquer clairement au public qu'à cause des différences qui existent entre les attentes des programmes cadres de langue anglaise et de langue française du curriculum de l'Ontario et des différences dans les tests connexes de l'OQRE, il est impossible de comparer les résultats;
- Un sommaire des commentaires qu'a reçus l'OQRE à propos de sa stratégie de communications pilote.

Le Ministère, l'OQRE et l'Ordre ont répondu officiellement au Comité le 30 mars 2011. Certaines des questions soulevées par le Comité correspondaient à nos observations. Lorsque c'est le cas, le suivi comprend les mesures récemment prises par le Ministère pour répondre à la fois aux préoccupations du Comité et à notre vérification de 2009.

# État des mesures prises en réponse aux recommandations

L'OQRE nous a informés que des progrès substantiels avaient été faits en ce qui concerne la mise en oeuvre de presque toutes les recommandations de notre Rapport annuel 2009. Plusieurs recommandations – notamment celles qui concernent la mise en oeuvre d'un processus plus formel de traitement des plaintes, l'amélioration de la méthode de sélection des écoles aux fins des visites d'assurance de la qualité et la mise en oeuvre d'un nouveau processus de recours à des superviseurs afin d'améliorer l'exactitude des évaluateurs – ont notamment été entièrement mises en oeuvre. Au moment de notre suivi. l'OORE évaluait encore certaines initiatives, par exemple la formation en ligne des évaluateurs et l'intégration d'un plus grand nombre de questions ouvertes à la direction des écoles, au personnel enseignant et aux élèves dans ses questionnaires. L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après.

## PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DES TESTS

#### Recommandation 1

Pour améliorer le processus d'élaboration et d'administration des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), maintenir la fiabilité et l'objectivité des évaluations, et faire en sorte que tous les élèves aient l'occasion de démontrer leur compétence, l'OQRE doit :

- indiquer aux membres du personnel enseignant et de la direction tout changement notable apporté aux exigences en matière de conformité énoncées dans ses guides d'administration des tests;
- améliorer le processus de sélection des écoles visitées par les surveillants de l'assurance de la qualité pour que tous les conseils scolaires et grandes écoles privées fassent l'objet d'une surveillance périodique;
- déterminer s'il est équitable d'inclure les élèves exemptés dans les résultats globaux comme s'ils n'avaient pas atteint la norme provinciale;
- identifier les écoles et conseils scolaires où le nombre d'élèves exemptés semble relativement élevé et effectuer un suivi pour s'assurer que les exemptions sont justifiées.

#### État

Dans l'édition 2011 de ses guides d'administration, l'OQRE a ajouté une section « Quoi de neuf » qui présente les procédures et renseignements nouveaux. L'OQRE a aussi mis en place un nouveau Bulletin à l'intention du personnel enseignant qui résume les principaux éléments des processus qui se déroulent avant, pendant et après l'administration des tests. Ce bulletin insiste davantage sur les principales exigences en matière de conformité et, combiné aux nouveaux guides d'administration, permet au personnel des écoles de se tenir au courant des procédures d'évaluation en vigueur.

À la suite de notre vérification de 2009, l'OQRE a mis en place des procédures de suivi pour s'assurer que tous les conseils scolaires reçoivent périodiquement la visite de surveillants de l'assurance de la qualité durant l'administration des tests. On a examiné la répartition sur cinq ans des visites aux conseils scolaires de langue anglaise et de langue française afin de déterminer si certains d'entre eux sont sur-représentés ou sous-représentés. Au moment de sélectionner les écoles à visiter durant l'année en cours, l'OQRE remplacera les conseils

scolaires sur-représentés par d'autres conseils scolaires de la même région qui ont été visités moins souvent. Ainsi, la fréquence des visites sera répartie plus également sur chaque période de cinq ans. En outre, des surveillants de l'assurance de la qualité visiteront toutes les écoles où des irrégularités administratives ou d'autres problèmes ont été signalés l'année précédente. Au moment de notre suivi, de telles procédures de suivi n'avaient pas été mises en place pour les écoles privées. L'OQRE a indiqué qu'il réviserait son processus afin de s'assurer que de grandes écoles privées soient sélectionnées pour des visites au cours des prochaines années.

Le site Web public de l'OQRE contient des rapports sur chaque école qui indiquent les résultats globaux des élèves qui ont participé aux évaluations de l'OQRE et de l'ensemble des élèves, incluant ceux exemptés des examens. L'OQRE évalue les options possibles pour divulguer et afficher les résultats de l'ensemble des élèves et des élèves participant aux évaluations sur la même page dans les rapports publics à compter de 2012.

L'OQRE mène une enquête lorsqu'un conseil scolaire dépasse le seuil fixé de 6 % d'élèves exemptés d'un type d'évaluation quelconque (lecture, écriture ou mathématiques). En 2010, quatre conseils scolaires de langue anglaise et un conseil scolaire de langue française des cycles primaire et moyen ont dépassé ce seuil pour au moins un type d'évaluation; on leur a donc demandé de justifier le nombre exceptionnel d'exemptions ou de produire un plan visant à réduire le nombre d'exemptions. De plus, l'OQRE a demandé à tous les conseils scolaires d'examiner la situation de chacune de leurs écoles et de discuter avec la direction concernée des taux d'exemption anormalement élevés. L'OQRE nous a informés qu'aucune exemption n'était autorisée pour les élèves suivant le programme de l'Ontario de 9e année en mathématiques ni pour le TPCL, et que ce sont donc des élèves participant à des cours mis au point localement qui entrent dans la catégorie des « exemptions ». Une fois cette anomalie de classification prise en compte, les taux d'exemption réels sont en-deçà du seuil fixé.

## NOTATION DES TESTS ET ANALYSE DES ÉVALUATIONS

## Notation des tests de l'OQRE

#### Recommandation 2

Pour améliorer le processus d'évaluation et assurer la validité, l'uniformité et la fiabilité continues des résultats, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation doit :

- envisager d'adopter la formation en ligne pour les évaluateurs;
- examiner différentes façons d'augmenter le nombre de contrôles de validité par évaluateur, particulièrement au début du processus de notation;
- envisager d'avoir recours à des superviseurs pour aider à améliorer l'exactitude des évaluateurs.

### État

L'OQRE nous a informés qu'il avait eu recours aux services d'un expert-conseil au début de 2011 pour établir les spécifications d'un programme pilote de formation en ligne à l'intention des évaluateurs chargés de noter les réponses aux tâches d'écriture longues du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL). Le programme pilote (mené à l'été et à l'automne 2011) permettra d'étudier la faisabilité de l'élaboration d'une formation en ligne pour les évaluateurs, qui serait offerte en 2012.

En 2009, l'OQRE a mis en oeuvre un processus formel de validation de l'uniformité des notes attribuées en demandant aux évaluateurs de noter un certain nombre d'examens-contrôles chaque jour. L'OQRE fait le suivi du nombre moyen d'examens-contrôles notés pour déterminer si les évaluateurs atteignent leur objectif quotidien. Les évaluateurs chargés de noter les examens en anglais doivent noter 10 examens-contrôles par jour; aucun examen-contrôle n'est généralement noté le premier et le dernier jour de la formation, qui sont réservés à l'exécution d'autres tâches. Dans le cas des examens en français, le temps consacré à la correction des

examens et à l'exécution d'autres tâches, incluant les activités de formation, est plus court; en conséquence, ces évaluateurs notent en moyenne aussi peu que cinq examens-contrôles par jour. Si les évaluateurs ne notent pas les examens avec suffisamment d'exactitude, le processus de recours à des superviseurs est mis en oeuvre.

Ce processus prévoit l'intervention de superviseurs. Lorsque le superviseur constate que les notes attribuées par un évaluateur ne sont pas valides, comme en font foi les rapports sur la notation des examens-contrôles, l'évaluateur reçoit une formation axée sur les points particuliers qui lui posent problème. Lorsque cette formation de rappel est terminée, l'évaluateur note de manière indépendante six cahiers de test, que le superviseur vérifie ensuite. Si le superviseur et l'évaluateur notent les cahiers dans des paramètres acceptables, l'évaluateur est réintégré dans le processus de notation. Cependant, si les notes attribuées par l'évaluateur sont en dehors des paramètres acceptables, le superviseur lui donne de nouveau une formation, dans le cadre de laquelle il examine aussi la validité des examens corrigés par l'évaluateur le jour suivant.

## Analyse et suivi des évaluations

#### **Recommandation 3**

Pour assurer la fiabilité, l'uniformité et la validité continues des résultats à ses tests, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) doit améliorer ses procédures d'assurance de la qualité, c'est-à-dire:

- mettre en oeuvre un processus formel de traitement des plaintes pour aider à cerner les tendances et à déterminer les mesures qui permettraient de prévenir la non-conformité aux lignes directrices en matière d'évaluation ou de décourager la tricherie chez les élèves;
- envisager de divulguer plus de renseignements lorsqu'il s'abstient de révéler les résultats d'une école donnée, afin de décourager la

- non-conformité aux lignes directrices en matière d'évaluation;
- mentionner dans ses guides d'administration les sanctions potentielles en cas d'infraction à la politique de l'OQRE;
- adapter son processus d'assurance de la qualité de façon à tenir compte des risques associés à chaque test;
- examiner les résultats obtenus en mathématiques appliquées, 9<sup>e</sup> année afin de déterminer si l'intégration des résultats de l'OQRE à la note finale aide à motiver les élèves et, dans l'affirmative, proposer une approche plus uniforme;
- faire enquête sur les variations interannuelles anormales dans les résultats des écoles et veiller à ce qu'elles soient justifiées.

#### État

L'OQRE continue de consulter les intervenants afin de déterminer le processus que les membres du milieu de l'enseignement ou du public pourraient suivre pour lui signaler les irrégularités dans l'évaluation des tests. Ce genre d'apport aide l'OQRE à trouver des moyens d'améliorer la conformité aux lignes directrices en matière d'administration. Le processus en voie d'élaboration pour assurer l'intégrité et la validité des résultats d'évaluation devrait être affiché sur le site Web de l'OQRE à l'automne 2011. Ce processus est censé guider les personnes qui désirent signaler des irrégularités d'évaluation à l'OQRE. Le site Web précisera toutefois que les irrégularités impliquant des élèves doivent être portées à l'attention de la direction de l'école.

En 2010, l'OQRE a remis aux médias une liste des écoles dont les résultats ont été retenus en raison d'irrégularités d'ordre administratif. L'OQRE a souligné qu'il continuerait cette pratique et a dressé une liste semblable pour 2011. En outre, lorsque les résultats d'une école sont retenus à cause de telles irrégularités, le rapport de l'école publique, le bulletin individuel de l'élève et la lettre envoyée séparément aux parents portent la mention « R » au lieu d'une note.

Les guides d'administration 2011 de l'OQRE comprennent une section où sont décrites les diverses conséquences si le personnel recense des irrégularités durant l'administration des tests. Par exemple, aucune note n'est attribuée à l'élève qui reçoit des explications à propos d'un concept ou à qui on fournit du matériel pédagogique. Le guide précise qu'une telle situation peut avoir des répercussions sur les résultats de l'école et sur ceux du conseil scolaire. Le sommaire des responsabilités professionnelles remis au personnel des écoles précise en outre que les responsables de l'administration des tests ne doivent encourager d'aucune façon les élèves à revoir leurs réponses. À ce sujet, il est précisé que « toute circonstance pouvant affecter la notation du travail d'une ou d'un élève doit être documentée et mentionnée à l'OQRE ». En mars 2011, l'OQRE a conçu et publié dans son site Web un document audiovisuel intitulé Vidéo de l'OQRE sur les procédures à suivre lors de l'administration des tests, dans lequel il est expliqué que toute mesure prise délibérément par un membre du personnel enseignant ou du personnel de l'école qui contrevient aux procédures d'administration de tests constitue une faute professionnelle, et que l'OQRE signalera les cas confirmés à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario lorsqu'il le jugera nécessaire.

Pour réduire le risque accru d'intervention des enseignants ou de la direction aux niveaux inférieurs, l'OQRE nous a informés que pour l'année scolaire 2010-2011, il avait augmenté de 21 % ses visites d'assurance de la qualité aux cycles primaire et moyen, tout en réduisant de 34 % ses visites dans les écoles secondaires. Les surveillants de l'OQRE ont fait une deuxième visite non annoncée dans un petit nombre d'écoles où des irrégularités durant l'administration de tests avaient été constatées à la première visite. Pour réduire le risque plus élevé de collusion entre élèves dans les écoles secondaires (9e année et TPCL), l'OQRE choisit d'effectuer une visite d'assurance de la qualité dans toutes les écoles pour lesquelles l'analyse du schéma des

réponses aux questions à choix multiples indique au moins une probabilité « élevée » de collusion entre deux élèves.

En 2011, l'OQRE a ajouté des questions au sondage auprès des enseignants visant à déterminer si ceux-ci tenaient compte ou non des résultats aux tests de mathématiques de 9e année pour établir la note finale des élèves. En vertu de la politique du ministère de l'Éducation, un examen final ne doit pas compter pour plus de 30 % de la note globale pour le cours. Les enseignants de 9e année sont donc autorisés à tenir compte du test de mathématiques de 9<sup>e</sup> année dans la note finale jusqu'à hauteur de 30 %. La grande majorité des enseignants ont indiqué qu'ils tenaient effectivement compte de l'évaluation de l'OQRE pour calculer la note finale des élèves. Environ 65 % des élèves du cours théorique et 40 % des élèves du cours appliqué ont dit que leur enseignant tiendrait compte de leur résultat au test de l'OQRE pour leur note finale. Le nombre d'élèves atteignant la norme provinciale était systématiquement supérieur chez ceux qui disaient savoir que leur note au test de l'OQRE serait prise en compte pour la note finale que chez ceux qui disaient ne pas le savoir. Toutefois, selon les résultats du sondage mené par l'OQRE, on ne constate aucune tendance particulière dans la variation du rendement des élèves en fonction de la pondération affectée au résultat au test de l'OQRE. Les détails et les résultats complets de ce sondage seront remis au personnel enseignant, à la direction des écoles, aux conseils scolaires et au ministère de l'Éducation pour examen. Au début de l'année scolaire, l'OQRE conseillera d'inclure l'information dans les plans de cours et les plans d'évaluation remis aux élèves.

En août 2009, l'OQRE a commencé à recenser les écoles affichant depuis l'année précédente une hausse importante du pourcentage des élèves atteignant le niveau 3 ou un niveau supérieur à n'importe lequel des tests administrés. Une hausse importante s'entend d'une augmentation de 20 % à 30 %, selon les résultats de l'année précédente; une échelle mobile est appliquée parce

que l'on s'attend à ce que les écoles ayant un fort pourcentage d'élèves atteignant la norme soient moins susceptibles d'afficher un gain important l'année suivante. Pour l'année scolaire 2009-2010, on a communiqué avec 39 conseils scolaires à propos d'écoles où la hausse constatée justifiait une enquête. La responsabilité de cette enquête incombait aux surintendants dont relevaient les écoles, qui peuvent faire appel à la direction des écoles et au personnel du conseil scolaire pour recueillir l'information nécessaire. La plupart des enquêtes concluaient que le rendement supérieur des élèves était attribuable aux programmes d'enseignement et à d'autres initiatives. Le rapport d'assurance de la qualité préparé par l'OQRE souligne que, dans tous les cas, les écoles affichant une hausse importante ont été en mesure de fournir des justificatifs expliquant la hausse, et aucune preuve d'irrégularité n'a été constatée. En 2011, l'OQRE a commencé à inclure dans son rapport des lignes directrices pour aider la direction à interpréter et à expliquer les résultats de l'école.

## Recommandation 4

Pour améliorer ses politiques et processus ainsi que les procédures conçues pour produire des rapports exacts et fiables qui peuvent servir à améliorer le rendement des élèves, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) doit :

- envisager de formaliser son initiative pilote de poser plus de questions ouvertes à la direction, au personnel enseignant et aux élèves des écoles afin d'obtenir une meilleure rétroaction sur le processus d'évaluation et les moyens de l'améliorer;
- élaborer une stratégie de sensibilisation plus formelle pour que les écoles et les conseils scolaires aient une meilleure idée de la valeur de ses données et de leur utilité dans l'amélioration de l'apprentissage des élèves;
- aider les parents et le grand public à comprendre comment le processus d'évaluation peut améliorer l'apprentissage des élèves.

## État

On remet aux surveillants de l'assurance de la qualité qui visitent un échantillon d'écoles durant l'administration de tests un questionnaire renfermant des questions ouvertes à poser durant les entrevues avec les enseignants et la direction. L'OQRE a indiqué que des contraintes de ressources l'empêchaient d'administrer des questionnaires ouverts directement à tous les membres de la direction, enseignants et élèves, mais qu'il envisagerait la possibilité d'ajouter de nouvelles questions ouvertes chaque année afin d'obtenir une meilleure rétroaction sur son processus d'évaluation.

L'OQRE a mis sur pied une équipe Soutien aux écoles et liaison qui tient des ateliers régionaux peu après que les écoles reçoivent leurs résultats. Cette équipe présente aussi des exposés sur différents sujets, diffuse les histoires de réussite des écoles, organise des séminaires et répond aux demandes individuelles de soutien présentées par les conseils scolaires et les écoles. Selon l'OQRE, l'équipe a offert plus de 250 ateliers et présentations depuis 2009. L'OQRE a indiqué qu'il élargirait sa stratégie de liaison en 2011 en établissant dans son site Web une section consacrée à la liaison, en donnant des présentations aux futurs enseignants diplômés dans les facultés d'éducation de l'Ontario, en offrant aux membres de son conseil d'administration la

possibilité de participer à diverses initiatives de liaison et en utilisant les médias numériques pour offrir d'autres possibilités de liaison avec les enseignants et les parents.

L'OQRE a en outre indiqué qu'il avait élaboré une stratégie quinquennale d'engagement des parents afin d'améliorer les ressources qu'il offre aux parents, de faire connaître ces ressources, de perfectionner les compétences des personnes oeuvrant en éducation pour les aider à promouvoir l'OQRE auprès des parents et de poursuivre des initiatives d'engagement fructueuses. En 2010, première année de mise en oeuvre de cette stratégie, l'OQRE a fourni au personnel de direction des écoles de nouvelles ressources et de nouveaux modèles pour discuter des résultats des tests avec les parents. Des éditoriaux d'opinion et des communications axées sur les parents faisaient également partie de la campagne médiatique de l'OQRE. Un nouveau guide d'information générale à l'intention des parents a été remis aux parents des élèves du primaire en septembre 2010 et aux parents des élèves passant le test de mathématiques de 9e année et le TPCL au printemps 2011. L'OQRE nous a informés que son conseil d'administration avait demandé que soit élaborée une campagne d'information destinée au grand public, qui sera lancée en 2011-2012.